

Fermeture partielle des lieux sportifs clos à Paris

Le Comité de Paris s'étonne de cette décision.

Pour lutter contre la COVID-19, le gouvernement a décidé le mercredi 23 septembre 2020 sans aucune concertation de la fermeture des lieux sportifs clos à compter du 28 septembre à Paris. Décision applicable suite à l'arrêté préfectoral 2020-2734 du 25 septembre. Sont concernés les gymnases et salles de sport pour un public adulte.

Le Comité de Paris de la FSGT ne peut que s'étonner de cette décision. Dès la fin du confinement, des protocoles sanitaires stricts ont été mis en place par les fédérations des différentes disciplines sportives. Ces protocoles ont été rédigés sur la base des consignes sanitaires décidées par l'Etat et en concertation avec lui. Ces protocoles sont maîtrisés et scrupuleusement respectés par nos associations dans le département.

Le monde sportif et associatif est pénalisé. Alors que la situation était déjà compliquée pour notre Comité et nos clubs (nous notons pour le moment une nette baisse de licenciés), cette décision vient de nouveau fortement nous défavoriser. Nombreux sont les clubs qui se tournent vers nous pour tirer la sonnette d'alarme.

Nous ne nions pas la situation sanitaire extrêmement tendue et appelons toujours à la prudence face au virus et dans nos pratiques sportives. Mais, nous sommes toutefois surpris par le couperet de cette décision que nous jugeons précipitée alors même qu'aucune étude scientifique ne vient corrélé le lien entre la pratique sportive en salle et la propagation du virus.

Le confinement et la crise sanitaire que nous traversons ont pourtant mis en lumière à la fois la nécessité de pratiquer des activités physiques et sportives régulières et le rôle inestimable joué par les associations sportives, pour créer du lien social et apporter des contenus d'activités de qualité. A la FSGT, comme dans d'autres fédérations, les clubs affiliés et notamment les bénévoles ont su démontrer leur vitalité, leur solidarité et leur capacité d'adaptation pour créer les conditions d'une reprise progressive des activités dans le respect de règles sanitaires parfois plus contraignantes que pour le secteur privé.

Nous soutenons toutes les démarches effectuées par la ville de Paris afin de poursuivre le réajustement de ces mesures afin de protéger au mieux une reprise rapide d'un maximum de pratiques. Nous vous encourageons à soutenir le mouvement associatif en maintenant vos adhésions pour garantir le présent et l'avenir du sport populaire. Nous ne manquerons pas d'être force de proposition auprès des élus de la ville de Paris tout comme vous le faites depuis le début de cette crise.

Les milieux populaires, les femmes, les personnes en situation de handicap seront les premières victimes des inégalités qui vont continuer à se creuser dans le sport. Nous sommes bien loin de l'héritage promis des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

En ces temps bien difficiles la solidarité est une réponse au bien vivre ensemble.

Le comité directeur de Paris

Le 30 septembre 2020